



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le 22/05/2023

ID : 017-200041689-20230515-CC2023_076-DE



Conseil Communautaire du 15 mai 2023

Objet : Parc d'activités Les Moulins de Vent à Blanzac- lès-Matha - Vente de la parcelle ZE 259

Numéro de délibération : CC2023_076

L'an deux mille vingt trois, le quinze mai, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 9 mai 2023, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Rémi LAMARE, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Jean-Claude CAILLAULT, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Jean-Luc DUGUY, Danièle PERAUD, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Mathieu RENDU, Alain FOUCHER, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Daniel DARDILLAT, Michel FILLEUL, Wilfrid HAIRIE, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Corinne LAFFOND, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Pierre-Bastien MONTIGNY, Dominique SEYFRIED, Didier BASCLE, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Anne DELAUNAY, Fabien BLANCHET, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Laurent BOUILLE, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Bruno GORUCHON, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Christine VERNON donne pouvoir à Sylvain ALBRECHT
Didier COSSET donne pouvoir à Gérard BIELKA
Henri AUGER donne pouvoir à Dominique BERNAZEAU
Brigitte RICHEZ BAUDET donne pouvoir à Wilfrid HAIRIE
Françoise MESNARD donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Anne DELAUNAY
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Jean MOUTARDE
Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Philippe BARRIERE
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Sylvie POUILLET donne pouvoir à François PINEAU
Daniel LEMRAY donne pouvoir à Paulette MARCOUILLER
Francine MINEAU donne pouvoir à Julien GOURRAUD

Absents :

Fabien BRODU, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Charles BELLAUD, Gilles VENNER, Marie-Agnès BEGEY, Jacques BARON, Philippe LACLIE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Valérie BOUILLAGUET,

Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PAMIER, Roland NAZET, Cérald
LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Thierry GOLLEAU, Alain
INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Jean-Michel CHARPENTIER, Christian
GRATEREAU, Patrick XICLUNA, Marie-Pierre LE SELLIN, Frédéric MICHEAU, Bruno POMMIER,
Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD,
Maurice PINEAU, Corinne ETOURNEAU, Henoeh CHAUVREAU, Ludovic BOUTILLIER, Frédéric
EMARD, Francis GUAY, Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU,
François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Suzette MOREAU, Bernard CAILLAUD, Victor
GEOFFROY

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GENEAU David

SERRA Johanna

PARAYRE Thibaut

GROLEAU Karine

BEBIEN Marie-Paule

HOUET Patricia

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 75

Votants : 87

Pouvoirs : 12

Publication (affichage) ou notification du :

Parc d'activités Les Moulins de Vent à Matha - Vente de la parcelle ZE 259

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le 22/05/2023

ID : 017-200041689-20230515-CC2023_076-DE

Vu l'avis du pôle d'évaluation des domaines en date du 27/03/2023 avec une durée de validité de 18 mois, pour ce qui concerne la parcelle ZE 259, sise route de Saint-Jean d'Angély 17160 Blanzac-lès-Matha, basé sur une valeur négociée de 5,95 € HT/m² au titre des cessions antérieures,

Considérant la demande exprimée par monsieur Maxime Coudreau visant à acquérir la parcelle ZE 259, sise route de Saint-Jean d'Angély 17160 Blanzac-lès-Matha afin d'y construire un bâtiment dédié à ses activités de transport, logistique et stockage,

Considérant la disponibilité de la parcelle ZE 259 d'une superficie de 5 660 m² au prix de 5,95 € HT/m²,

Considérant que l'acquéreur étant monsieur Maxime Coudreau ou toute autre personne morale dont monsieur Maxime Coudreau serait membre,

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable de la commission développement économique et touristique réunie en séance du 21/02/2023 :

- d'approuver la vente de la parcelle ZE 259 au profit de monsieur Maxime Coudreau ou toute autre personne morale dont monsieur Maxime Coudreau serait membre,
- d'approuver le montant de la vente à 5,95 € HT/m² soit 33 677 € HT pour une superficie totale de 5 660 m²,
- de préciser qu'une signature de promesse de vente devra intervenir dans un délai de moins de 6 mois à compter de la transmission au contrôle de légalité, sans quoi, passé ce délai, ladite parcelle sera remise à la vente,
- de préciser que cette promesse de vente prévoira la signature de l'acte de vente dans un délai de 12 mois. Elle indiquera également l'intégration d'une clause résolutoire afin de garantir la collectivité d'une obligation de construire dans un délai de 3 ans à compter de la signature de l'acte authentique sans quoi la vente sera annulée de plein droit. Dans une certaine limite, des possibilités de report seront toutefois rendues acceptables,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 82
- Contre : 0
- Abstention : 5

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le 22/05/2023

ID : 017-200041689-20230515-CC2023_076-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,